



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026 – 18 h 00 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

En l'an deux mille vingt-six et le seize avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : COSTE Michel, COSTASECA-VIDALOU Bernadette, ANGULO José, CAPEILLE Sandrine, ROIG Julien, BARANOFF Brigitte, LABELLE Thierry, LACOMBE Maria, PUIGMAL Patrick, BRISSAUD Nina, JUSTAFRE Stéphanie, DUNYACH Denis, GRIERSON Anne, PEJOAN Philippe, DUNYACH Monique, MAS Jean-Louis, BOISORIEUX Michelle, DERBOIS Guy, FROIDEVAUX Sébastien, MARITON Bruno, MILLET Frédérique, ROCA Aurélie, PARAYRE Jean, WICKENBURG Sarah, MORET Thierry, MARTINEZ Montserrat

Absent : BELTRAN José,

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BENARD Gisèle à M. ANGULO José

M. BRULE François à Mme ROCA Aurélie

NB : les débats ne sont pas retranscrits mot à mot, mais en substance.

Monsieur le Maire nomme M. ROIG Julien, secrétaire de séance.

- FINANCES -

1. Indemnités des élus – Etat des indemnités 2025

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

L'article 93 de la loi N°2019-1461 Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 entraîne une nouvelle disposition au Code général des collectivités territoriales (CGCT). En effet, chaque année, l'article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communaux avant l'examen du budget de la Commune.

Les indemnités visées par cette nouvelle obligation comprennent celles perçues par les membres du conseil municipal au titre de leurs divers mandats.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'état annuel joint pour l'année 2025.

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant qu'en vertu de cet article, le conseil municipal doit être informé chaque année, avant l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus,



Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux

Prénom	NOM	Indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération - Année 2025 (à la date d'élection ou de nomination)			
		<i>Communauté de Communes Vallespir</i>	<i>Mairie Céret</i>		
Michel	COSTE	24 465,84	27 080,16		
José	ANGULO		9 312,84		
Brigitte	BARANOFF		9 312,84		
José	BELTRAN		9 312,84		
Gisèle	BENARD		1 435,44		
Stéphane	BERTHELOT		2 959,56		
Gisèle	BOISDRON		1 435,44		
Philippe	BORREILL		1 435,44		
Géraldine	BOURDIN		2 959,56		
Mina	BRISAUD		2 959,56		
Sandrine	CAPEILLE		2 959,56		
Yves	CARLES		1 727,56		
Jean-François	COSTE		2 959,56		
Denis	DUNYACH		9 312,84		
Monique	DUNYACH		1 435,44		
Stéphanie	JUSTAFRE		9 312,84		
John	INGHAM		1 435,44		
Maria	LACOMBE		9 312,84		
Sophie	MENAHAM		9 312,84		
Christiane	OHN		1 435,44		
Anthony	PREHAM		2 959,56		
Simon	REDONDO		1 435,44		
Martin	VILA PASOLA		6 984,63		

Monsieur Jean Parayre intervient et rappelle que la question porte bien sur l'année 2025. Il indique que, lors du dernier conseil municipal de la précédente mandature, une augmentation de 20 % autorisée par l'État avait été évoquée sans être retenue. Il ajoute que, la semaine précédente, un vote portant sur

20 % est intervenu.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, selon lui, d'une erreur d'appréciation. Il rappelle qu'à chaque nouvelle mandature, l'enveloppe allouée aux indemnités est réexaminée, en fonction notamment du poids des délégations, du pourcentage attribué aux adjoints et du nombre de conseillers municipaux délégués, le tout dans le respect du cadre légal. Il indique que la loi votée en décembre 2025 permettait aux communes d'augmenter les indemnités des élus, notamment afin de tenir compte de certaines situations individuelles.

Il ajoute que la majoration de 20 % appliquée au titre du statut de chef-lieu existe de longue date et ne constitue pas, selon lui, une augmentation nouvelle. Il précise qu'à chaque renouvellement de mandature, l'ensemble des indemnités et du cadre réglementaire applicable est réexaminé, mais que la commune est restée sur la même base qu'en 2020. Il en conclut qu'il n'y a pas eu d'augmentation de 20 % des indemnités des élus pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle également que cette majoration est liée au statut de chef-lieu et qu'elle pourrait, en théorie, ne pas être appliquée, comme les indemnités elles-mêmes pourraient être refusées. Il souligne toutefois qu'il s'agit d'une pratique ancienne, commune aux chefs-lieux, en raison des charges spécifiques qu'implique ce statut. Il précise que la commune n'est pas seulement une ville de 7 500 habitants, mais également le chef-lieu de l'arrondissement, ce qui entraîne, selon lui, une charge de travail plus importante pour le maire et les adjoints. Il indique que la municipalité a ainsi appliqué ce que la loi permettait, sans augmentation de 20 % des indemnités en 2025.

Monsieur Jean Parayre fait observer qu'il est donc possible de refuser cette augmentation.

Monsieur le Maire confirme qu'il serait effectivement possible de refuser les indemnités.

Madame Stéphanie Justafre précise que la majoration de 20 % liée au statut de chef-lieu d'arrondissement était déjà appliquée en 2020, ainsi qu'au cours des mandatures précédentes. Elle indique qu'aucune modification n'est intervenue sur ce point et que seule l'évolution du taux appliqué à l'indice résulte de la loi de décembre 2025.

Il est pris acte de la communication de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus en 2025.

2. Compte Financier Unique 2025 – Budget Principal et budgets annexes

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion en les fusionnant, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'objectif du Compte Financier Unique est de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Le CFU constitue le dernier acte du cycle budgétaire, retraçant l'ensemble des écritures de l'exercice écoulé, en répondant à des objectifs de transparence et de sincérité et en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles ;

Le rapport de présentation du compte financier unique 2025 présente les réalisations du budget 2025 et les variations par comparaison à l'exercice précédent du budget principal et des budgets annexes.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente la situation financière et comptable de notre collectivité en regroupant, les données du compte administratif et du compte de gestion en un document unique.

CONSIDERANT que Michel COSTE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. José ANGULO pour le vote du compte financier unique,

Ville de CERET - BUDGET PRINCIPAL - VILLE CERET - CFU - 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : Ville de CERET (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21660049400019

POSTE COMPTABLE : centre des finances publiques

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL - VILLE CERET (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	7 763

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9 195 088,00

Ratios de niveau	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 275,80
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 407,95
3 Dépenses d'équipement brut / population	333,13
4 Encours de dette / population (2)(3)	1 020,78
5 DGF / population	175,63
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,63 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,98 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	9,39 %
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	2,02 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	72,55 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	7,72

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1504 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 915 419,00	11 006 632,00	16 922 051,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 497 173,22	11 059 932,20	14 547 105,42
	Restes à réaliser	C	570 015,14	0,00	570 015,14
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 972 987,31	11 006 632,00	15 979 619,31
	Dépenses réalisées (1)	E	3 635 864,20	10 540 703,81	14 176 568,01
	Restes à réaliser	F	587 645,67	0,00	587 645,67
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-148 690,98	519 228,39	370 537,41
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-942 431,69	0,00	-942 431,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 091 122,67	519 228,39	-571 894,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-17 630,53	0,00	-17 630,53
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 108 753,20	519 228,39	-589 524,81

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 contre)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE ASSAINISSEMENT CERET
 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21660049400084

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M49)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Ville de CERET - Budget Assainissement - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 591 102,64	250 387,78	1 841 490,42	
	Recettes réalisées (1)	B	1 553 626,30	272 965,67	1 826 591,97	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 280 000,00	561 000,00	1 841 000,00	
	Dépenses réalisées (1)	E	892 793,22	356 595,89	1 249 389,11	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	660 833,08	-83 630,22	577 202,86	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-311 102,64	310 612,22	-490,42	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	349 730,44	226 982,00	576 712,44	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	349 730,44	226 982,00	576 712,44	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

62400 - SERVICE ASSAINISSEMENT CERET

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
TOTAL I						
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
SERVICE ASSAINISSEMENT CERET						
Investissement	-311 102,64		660 833,08		349 730,44	
Fonctionnement	621 714,86	311 102,64	-83 630,22		226 982,00	
Sous-Total	310 612,22	311 102,64	577 202,86		576 712,44	
TOTAL III	310 612,22	311 102,64	577 202,86		576 712,44	
TOTAL I + II + III	310 612,22	311 102,64	577 202,86		576 712,44	

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 contre)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CAMPING DE CERET -
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21660049400027

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Ville de CERET - BUDGET CAMPING MUNICIPAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	16 500,00	65 505,00	82 005,00	
	Recettes réalisées (1)	B	17 310,95	9 108,48	26 419,43	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	56 141,05	39 720,30	95 861,35	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	36 875,95	36 875,95	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 310,95	-27 767,47	-10 456,52	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	39 641,05	-25 784,70	13 856,35	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	56 952,00	-53 552,17	3 399,83	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	56 952,00	-53 552,17	3 399,83	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

25400 - CAMPING DE CERET -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
TOTAL I						
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
CAMPING DE CERET -						
Investissement	39 641,05		17 310,95		56 952,00	
Fonctionnement	-25 784,70		-27 767,47		-53 552,17	
Sous-Total	13 856,35		-10 456,52		3 399,83	
TOTAL III	13 856,35		-10 456,52		3 399,83	
TOTAL I + II + III	13 856,35		-10 456,52		3 399,83	

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE TRI DE CERET
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21680049400167

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M57)
Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Ville de CERET - CENTRE DE TRI DE CERET - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	213 000,00	123 563,35	336 563,35
	Recettes réalisées (1)	B	53 710,69	121 822,61	175 533,30
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	159 639,31	270 613,67	430 252,98
	Dépenses réalisées (1)	E	54 750,77	115 824,36	170 575,13
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 040,08	5 998,25	4 958,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-53 360,69	147 050,32	93 689,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-54 400,77	153 048,57	98 647,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-54 400,77	153 048,57	98 647,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

25900 - CENTRE DE TRI DE CERET

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CENTRE DE TRI DE CERET					
Investissement	-53 360,69		-1 040,08		-54 400,77
Fonctionnement	200 411,01	53 360,69	5 998,25		153 048,57
Sous-Total	147 050,32	53 360,69	4 958,17		98 647,80
TOTAL II	147 050,32	53 360,69	4 958,17		98 647,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	147 050,32	53 360,69	4 958,17		98 647,80

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BA GENDARMERIE ETAT

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21660049400126

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Ville de CERET - BUDGET CONSTRUCTION GENDARMERIE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	553 147,09	408 902,88	962 049,97
	Recettes réalisées (1)	B	212 197,64	262 804,51	475 002,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	170 463,40	408 902,88	579 366,28
	Dépenses réalisées (1)	E	160 463,40	56 604,05	217 067,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	51 734,24	206 200,46	257 934,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-382 683,69	0,00	-382 683,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-330 949,45	206 200,46	-124 748,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-330 949,45	206 200,46	-124 748,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

23500 - BA GENDARMERIE ETAT

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BA GENDARMERIE ETAT					
Investissement	-382 683,69		51 734,24		-330 949,45
Fonctionnement	210 919,64	210 919,64	206 200,46		206 200,46
Sous-Total	-171 764,05	210 919,64	257 934,70		-124 748,99
TOTAL II	-171 764,05	210 919,64	257 934,70		-124 748,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-171 764,05	210 919,64	257 934,70		-124 748,99

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTENSION MUSEE MODERNE CERET
 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21660049400183

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M57)
Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Ville de CERET - BUDGET EXTENSION MUSEE DE CERET - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	150 686,51	97 100,00	247 786,51
	Recettes réalisées (1)	B	54 283,64	4 322,66	58 606,30
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	28 000,00	97 100,00	125 100,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	54 283,64	4 322,66	58 606,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-122 686,51	0,00	-122 686,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-68 402,87	4 322,66	-64 080,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-68 402,87	4 322,66	-64 080,21

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

64200 - EXTENSION MUSEE MODERNE CERET

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
EXTENSION MUSEE MODERNE CERET					
Investissement	-122 686,51		54 283,64		-68 402,87
Fonctionnement	53 792,97	53 792,97	4 322,66		4 322,66
Sous-Total	-68 893,54	53 792,97	58 606,30		-64 080,21
TOTAL II	-68 893,54	53 792,97	58 606,30		-64 080,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-68 893,54	53 792,97	58 606,30		-64 080,21

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POMPES FUNEBRES CERET -
RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE CERET

Numéro SIRET : 21660049400092

POSTE COMPTABLE : 066006 SGC CERET

Compte financier unique (M4)**Service public local****BUDGET ANNEXE****ANNEE 2025**

Ville de CERET - POMPES FUNEBRES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	4 000,00	4 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	3 720,00	3 720,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	17 841,57	17 841,57
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	4 877,39	4 877,39
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-1 157,39	-1 157,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	13 841,57	13 841,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	12 684,18	12 684,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	12 684,18	12 684,18

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

64000 - POMPES FUNEBRES CERET -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
POMPES FUNEBRES CERET -					
Investissement					
Fonctionnement	13 841,57		-1 157,39		12 684,18
Sous-Total	13 841,57		-1 157,39		12 684,18
TOTAL III	13 841,57		-1 157,39		12 684,18
TOTAL I + II + III	13 841,57		-1 157,39		12 684,18

Voté à l'unanimité

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	531 500,00	615 401,19	1 146 901,19
	Recettes réalisées (1)	B	146 250,00	127 492,05	273 742,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	88 004,57	589 919,99	677 924,56
	Dépenses réalisées (1)	E	79 679,07	203 553,93	283 233,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	66 570,93	-76 061,88	-9 490,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-443 495,43	-25 481,20	-468 976,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-376 924,50	-101 543,08	-478 467,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-376 924,50	-101 543,08	-478 467,58

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

23400 - BA ETAT-SS PREFECTURE-DDE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
BA ETAT-SS PREFECTURE-DDE					
Investissement	-443 495,43		66 570,93		-376 924,50
Fonctionnement	-25 481,20		-76 061,88		-101 543,08
Sous-Total	-468 976,63		-9 490,95		-478 467,58
TOTAL II	-468 976,63		-9 490,95		-478 467,58
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-468 976,63		-9 490,95		-478 467,58

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

3. Affectation des résultats 2025 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver comme suit l'ensemble des écritures comptables suivantes comprenant l'affectation de résultat pour chacun des budgets :

Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (BC 200)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 942 431,69
Résultat 2025	- 148 690,98
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 1 091 122,67
Restes à réaliser en dépenses	587 645,67
Restes à réaliser en recettes	570 015,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 108 753,20
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	-
Résultat 2025	519 228,39
Excédent ou déficit cumulé	519 228,39
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	519 228,39
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe de l'Assainissement Collectif

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (BC264)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 311 102,64
Résultat 2025	660 833,08
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	349 730,44
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	349 730,44
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	310 612,22
Résultat 2025	- 83 630,22
Excédent ou déficit cumulé	226 982,00
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	226 982,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe des Pompes Funèbres

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (BC640)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	
Résultat 2025	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	-
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	13 841,57
Résultat 2025	- 1 157,39
Excédent ou déficit cumulé	12 684,18
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	12 684,18

Voté à l'unanimité

Budget annexe de la résidence administrative

BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE (BC234)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 443 495,43
Résultat 2025	66 570,93
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 376 924,50
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 376 924,50
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	- 25 481,20
Résultat 2025	- 76 061,88
Excédent ou déficit cumulé	- 101 543,08
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	-
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	- 101 543,08

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe de la Gendarmerie

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE (BC235)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 382 683,69
Résultat 2025	51 734,24
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 330 949,45
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 330 949,45
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	
Résultat 2025	206 200,46
Excédent ou déficit cumulé	206 200,46
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	206 200,46
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	0,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe du Centre de Tri

BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI (BC259)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 53 360,69
Résultat 2025	- 1 040,08
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 54 400,77
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 54 400,77
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	147 050,32
Résultat 2025	5 998,25
Excédent ou déficit cumulé	153 048,57
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	54 400,77
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	98 647,80

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe Camping Nogarede

BUDGET ANNEXE CAMPING (BC 254)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	39 641,05
Résultat 2025	17 310,95
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	56 952,00
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	56 952,00
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	- 25 784,70
Résultat 2025	- 27 767,47
Excédent ou déficit cumulé	- 53 552,17
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	-
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	- 53 552,17

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget annexe – Extension du Musée d'Art Moderne

BUDGET ANNEXE MUSEE D'ART MODERNE (BC642)	
Section Investissement	
Report du résultat 2024	- 122 686,51
Résultat 2025	54 283,64
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 68 402,87
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 68 402,87
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2024	-
Résultat 2025	4 322,66
Excédent ou déficit cumulé	4 322,66
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	4 322,66
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

4. Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers - 2025

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En application de l'article L.2241 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués hors taxes, hors droits et hors frais d'actes.

Ce bilan est annexé au compte financier unique du budget concerné :

COMMUNE DE CERET							
ANNEE 2025							
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES							

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
Terrain nu	La Polleda	AP 82	Acquis en 1979	Com. Céret	M.FERLUS	Amiable	3 308,00 €
/	/	/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/

COMMUNE DE CERET							
ANNEE 2025							
ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES							

Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
/	/	/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/

Mme Sarah Wickenburg sollicite la parole : « Je voulais vous interroger au sujet des biens communaux que vous avez mis aux enchères, car, visiblement, ils n'apparaissent pas dans les tableaux. Par ailleurs, nous ne validons pas ce type de démarche, dans la mesure où, selon nous, les biens communaux doivent être conservés, entretenus et valorisés. Merci »

M. José Angulo apporte des éléments de réponse : « un bien, à savoir l'ancienne maison située en face de l'entrée de la salle de l'Union, côté boulevard a été mis aux enchères. Il précise que ce bien n'a pas trouvé acquéreur, aucune candidature n'ayant été déposée à l'issue de la procédure. Il indique

qu'une nouvelle procédure sera vraisemblablement engagée dans quelque temps, avec, le cas échéant, certains ajustements.

Il ajoute qu'un autre bien a, en revanche, été acquis par un particulier dans le cadre de la même procédure. Il précise que ce bien n'apparaît pas encore dans les tableaux présentés, dans la mesure où l'acte de vente n'a pas encore été signé chez le notaire. Il indique qu'il y figurera dès que la vente aura été officiellement régularisée.

M. le Maire rajoute que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de réhabilitation du centre ancien. Il indique que la commune n'a pas vocation à conserver durablement des biens immobiliers situés en cœur de ville lorsqu'aucune destination précise ne leur est assignée. S'agissant du bien mis en vente à proximité de la salle Saint-Roch, il précise que celui-ci avait été, à une époque, partiellement occupé, avant de devenir un lieu de stockage utilisé par des associations sportives. Il rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la plaine de jeux, ces associations ont été relogées dans un bâtiment communal, à savoir l'ancienne maison du gardien. Cette réorganisation a permis de réaménager l'espace concerné et d'offrir aux associations sportives un lieu plus adapté à leurs besoins. La commune ne souhaite pas conserver indéfiniment des biens sans usage clairement identifié, et qu'il lui paraît préférable de les remettre dans le circuit afin qu'ils puissent être réhabilités et utilisés, notamment à des fins de logement. Il souligne que cette orientation s'inscrit pleinement dans la politique menée en cœur de ville, qui vise à remettre en usage un maximum de biens, alors même que de nombreux immeubles du centre historique sont actuellement murés ou vacants. Enfin, il rappelle qu'un diagnostic de l'ensemble des biens immobiliers de la ville a été réalisé. Il précise qu'un grand nombre de ces biens se trouvent dans un état de dégradation très avancé et n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années. Dans ces conditions, la commune n'envisage pas systématiquement leur réhabilitation, dès lors que le coût des travaux serait trop important au regard des capacités de la collectivité, en particulier lorsque leur destination n'est pas définie. Il conclut en indiquant que des décisions seront prises au cas par cas.

Mme Sarah Wickenburg prend acte des explications apportées et rajoute que les biens concernés relèvent du patrimoine communal et demande les raisons pour lesquelles la commune privilégie, selon elle, un investissement de 200 000 euros à Aubiry, bien qui n'appartiendrait pas à la collectivité, plutôt que des investissements sur des biens communaux, certains d'entre eux faisant par ailleurs l'objet de cessions.

Monsieur le Maire répond qu'il ne partage pas l'analyse selon laquelle la commune "braderait" ses biens. Il indique que la municipalité conduit actuellement une reconfiguration du parc immobilier communal, afin de le rendre plus cohérent et plus fonctionnel au regard des besoins recensés. Il précise que plusieurs associations sont aujourd'hui réparties dans différents locaux de la ville, sans que ceux-ci correspondent toujours à leurs usages.

Il rappelle, à ce titre, le projet de réhabilitation de l'ancienne Poste pour y créer une véritable maison des associations, ainsi que la reconfiguration de la plaine de jeux afin d'y regrouper les associations sportives. Il souligne que, dans cette logique, la commune ne souhaite pas conserver des biens immobiliers pouvant être mobilisés autrement, notamment pour permettre l'installation de familles en cœur de ville. Il précise qu'il s'agit d'une orientation politique assumée.

Monsieur José ANGULO poursuit sur les conditions de cession, il est indiqué que la commune ne fixe pas elle-même un prix au mètre carré. Chaque bien susceptible d'être vendu fait l'objet d'une évaluation par les services compétents de l'État, préalablement à toute mise en vente. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une vente aux enchères au sens strict, mais d'une procédure de remise d'offres sous pli, avec ouverture des plis, à laquelle il est possible d'assister. Il estime qu'il conviendrait, à l'avenir, d'aller plus loin dans la définition de la destination de ces biens, en veillant notamment à favoriser des acquéreurs appelés à résider à Céret, plutôt que des investisseurs extérieurs. Il évoque à ce titre la volonté d'éviter des usages de type location touristique de courte durée et de remettre dans le circuit des biens qui, pour la plupart, se dégradent actuellement sans répondre à un besoin associatif.

Il rappelle également qu'un diagnostic du patrimoine immobilier communal a été réalisé, et même approfondi à plusieurs reprises, notamment avec l'appui d'un travail spécifique mené en alternance. Il souligne que la commune dispose d'un nombre important de biens ayant, à une époque, rendu service, principalement pour héberger des associations, mais qu'il s'agit souvent d'anciennes maisons aujourd'hui vieillissantes.

Il fait référence à la notion de "dette grise", qu'il définit comme l'accumulation des travaux reportés dans le temps. Il explique que le défaut d'entretien régulier conduit, à terme, à des situations dans lesquelles il n'est plus seulement question de réhabilitation, mais parfois d'interventions beaucoup plus lourdes. Il rapproche cette situation de celle précédemment évoquée concernant les écoles, estimant que l'absence d'entretien sur plusieurs années a pour effet d'accélérer la dégradation des bâtiments et d'imposer ensuite des interventions plus rapides et plus coûteuses.

Il conclut en rappelant que le budget communal n'est pas extensible et impose des choix. Dans ce contexte, il considère que la cession de biens en dégradation, sans utilité immédiate pour la collectivité, peut présenter un double intérêt : ne plus faire peser leur entretien sur les finances communales et permettre à des acquéreurs de les réhabiliter pour les habiter, ce qui constituerait, selon lui, un bénéfice pour la ville.

Mme Frédérique Millet demande, à titre de précision, si les biens immobiliers se trouvant dans un état de dégradation particulièrement avancé sont réellement susceptibles d'être rachetés puis réhabilités par des acquéreurs.

M le Maire précise que, financièrement, certains biens peuvent encore faire l'objet d'une réhabilitation, mais que d'autres ont été considérés comme irréparables et sont, de ce fait, destinés à être démolis.

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 contres)

5. Vote des Taux d'imposition 2026

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les contribuables en France. Cependant, cette taxe demeure applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ont bénéficié d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette mesure vise à maintenir les ressources financières des collectivités locales.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit à nouveau être voté.

Dans la continuité du Débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026, il est donc proposé au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité et de les voter comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Propositions Taux à voter en 2026	Estimation du produit fiscal 2026
TAXE FONCIERE BATIE	13 663 000 €	45,55 %	6 223 497 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	111 800 €	43,27 %	48 376 €
TAXE HABITATION	2 650 000 €	14,18 %	375 770 €

Madame Aurélie Roca indique que le niveau retenu lui paraît excessif et précise que cette position a été constante tout au long du mandat. Elle indique avoir souhaité le signaler et attirer l'attention de l'assemblée sur ce point, rappelant que son groupe a proposé une baisse.

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 contres)

6. Budget Primitif 2026 - Examen et vote du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 08 avril 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire a permis d'exposer au Conseil municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter comme suit le budget primitif 2026, équilibré en dépenses et en recettes, intégrant la reprise des résultats des exercices précédents. Le budget évoluera au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Budget principal

GRANDS EQUILIBRES DU BP 2026

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025	Estimation BP 2026	Variation
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 857 202,00	3 140 258,00	283 056,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 115 000,00	5 200 000,00	85 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	127 400,00	129 900,00	- 500,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 487 600,00	1 499 800,59	12 200,59
Chapitre 66 - Charges financières	284 430,00	292 290,41	7 860,41
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	25 000,00	-	25 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues			-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00	650 000,00	50 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00	300 000,00	- 200 000,00
TOTAL	11 006 632,00	11 219 249,00	212 617,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025	Estimation BP 2026	Variation
Chapitre 013 - Atténuations de charges	90 000,00	20 000,00	- 70 000,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	536 000,00	649 000,00	113 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 165 973,00	8 281 311,00	95 338,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 763 250,00	1 846 601,00	83 351,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00	242 337,00	- 17 663,00
Chapitre 76 - Produits financiers			-
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 409,00	15 000,00	- 1 409,00
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	25 000,00	-	25 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00	165 000,00	35 000,00
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1		-	-
TOTAL	11 006 632,00	11 219 249,00	212 617,00

DEPENSES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 avec reports	Estimation BP 2026 hors report	Variation
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	5 000,00	5 000,00	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	819 662,00	762 000,00	- 57 662,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23 avec reports)			-
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	346 242,00	486 420,66	
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	2 104 648,31	864 571,00	
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	478 391,20	221 243,00	
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	714 783,80	754 894,00	
Opération 404 - Espaces verts propre urbaine	162 260,00	179 460,00	17 200,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	12 000,00	-	12 000,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues			-
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00	165 000,00	35 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	525 000,00	425 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements			
Chapitre 4581 - Poste source Enedis	100 000,00	421 000,00	321 000,00
Reports 2025		587 645,67	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	942 431,69	1 091 122,67	148 690,98
TOTAL	5 915 419,00	6 063 357,00	

RECETTES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 avec reports	Estimation BP 2026 hors reports	Variation
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00	300 000,00	- 200 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00	650 000,00	50 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 201 549,71	1 309 228,39	107 678,68
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			-
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	153 896,83	142 500,00	- 11 396,83
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	1 108 107,23	140 613,47	- 967 493,76
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	302 246,18	130 000,00	- 172 246,18
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	78 900,00	45 000,00	- 33 900,00
Opération 404 - Espaces verts propre urbaine	27 280,00	-	27 280,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 012 000,00	1 200 000,00	188 000,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	831 439,05	630 000,00	- 201 439,05
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	525 000,00	425 000,00
Chapitre 4581 - Poste source Enedis		421 000,00	421 000,00
Reports 2025		570 015,14	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1		-	-
TOTAL	5 915 419,00	6 063 357,00	

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce Budget Primitif reprend les reports 2025 dans sa section d'investissement ainsi que les résultats du compte financier unique 2025.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2026 en trois catégories :

Les ressources internes :

- L'amortissement à hauteur de 650 000 €
- Un virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement, d'un montant de 300 000 €

Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 430 000 €
- La Taxe d'Aménagement pour 360 000 €

Les subventions d'investissement :

- Les fonds de concours de la communauté de communes du Vallespir participeront au financement de projets à hauteur de 142 500 €.
- Des subventions pour un montant notifié de 315 613.47 € concernant des travaux en cours ou terminés, notamment l'éclairage public et les cimetières.

Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

Deux cessions foncières sont envisagées pour un montant de 630 000 €. Ainsi que les ventes sur la plateforme Agorastore, qui permettrait d'envisager une recette de 30 000 €.

Les emprunts :

Un emprunt de 1 200 000 € est prévu en 2026.

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

Les dotations aux services représentent :

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 75 000 €, comprenant notamment du matériel pour le service espaces verts.
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail, pour un montant de 22 100 €.

Les améliorations du patrimoine concernent :

- La rénovation des bâtiments communaux
- L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services
- Réfection des sols du cours de tennis
- Mise aux normes électriques piscine
- L'acquisition de véhicules

Les nouveaux investissements :

- La rénovation des vestiaires du collège pour 301 000 €
- La rénovation de l'éclairage public pour 95 500 €
- Des travaux de voiries pour 701 791 €
- Des aménagements urbains pour 49 280 €
- La phase 2 des travaux du Retable de Saint Ferréol pour 42 000 €
- Des travaux de vidéo protection aux abords des écoles
- Des travaux d'entretien et d'aménagement dans les écoles et la cantine pour 170 000 €

Le remboursement de la dette en capital :

En 2026, le remboursement sera de l'ordre de 756 490 €

Le budget d'investissement s'élève donc au total à 6 063 357 € en 2026.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT****Les contributions directes :**

Les taux d'imposition seront votés à taux constants.

Le produit attendu prévu au budget 2026, est de l'ordre de 6 650 000 €.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est évalué pour 2026 à 215 000 €.

Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas encore définitivement connues, cependant cette recette reste stable.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est prévue pour 646 049 €

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire le montant estimé est de 118 322 €,

La Dotation Forfaitaire est prévue pour 599 017 €

Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2026 à hauteur de 427 000 €. Les recettes des loyers restent stables.

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 11 219 249 € en 2026.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Les charges de personnels**

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'un maintien de la masse salariale, et sont estimés à 5 200 000 € comprenant les obligations réglementaires, telles que l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL de 3 points.

Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité. Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 3 140 258 €.

Les autres charges de gestion courante

Les enveloppes des associations sont prévues, pour un montant de 320 000 €.

La subvention du CCAS est prévue pour la somme globale de 207 000 €.

Conformément aux participations statutaires établis entre les financeurs (Région, Département) et la commune, la contribution à verser au Musée en 2025 s'élève à 297 500 €.

Il est rappelé la délibération prévoyant l'apurement des budgets annexes de la gendarmerie et de la résidence administrative, les crédits sont prévus à hauteur de 90 000 €.

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

La population de référence pour le BP 2026 est celle au 1^{er} janvier 2025, soit 7763 habitants (dernières données INSEE disponibles).

	PREVISION BP 2026
Remb Capital d'emprunt	756 490,27
Population	7763
Dépenses réelles de fonctionnement	10 162 349,00
Recettes réelles de fonctionnement	11 054 086,00
Dépenses d'équipement	3 094 234,33
DGF	1 363 388,00
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	5 200 000,00

Population de référence INSEE au 01/01/2025 = 7763 Habitants		PREVISION BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement/population	ratio 1	1 309,07
Recettes réelles de fonctionnement/population	ratio 2	1 423,95
Dépenses d'équipement brut/population	ratio 3	398,59
DGF/poulation	ratio 5	175,63
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	ratio 6	51,17
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnem	ratio 7	98,78

Monsieur Jean Parayre relève une augmentation significative de la masse salariale. Il estime que cette évolution appelle une vigilance particulière. Tout en reconnaissant l'impact des revalorisations salariales, il considère que cette progression demeure importante.

Monsieur le Maire répond qu'il ne convient pas d'en faire une lecture uniquement financière. Il rappelle que cette évolution s'explique également par des transferts de compétences, qui s'accompagnent du transfert des charges de personnel correspondantes, qu'il s'agisse de transferts d'un syndicat vers la commune ou de la commune vers l'intercommunalité. Il précise que cela a notamment été le cas pour le syndicat de la cantine scolaire, dont les agents ont été transférés à la commune, ce qui a mécaniquement augmenté la masse salariale.

Monsieur le Maire précise que cette évolution résulte également de choix politiques assumés par la municipalité. Il indique qu'à son arrivée à la tête de la collectivité, l'organisation administrative sur certains postes clés a été modifiée. Il ajoute que la police municipale a également été renforcée au cours du mandat, ses effectifs étant passés de trois à six agents en six ans, soit trois recrutements supplémentaires. Il souligne que cette orientation répondait également à une attente exprimée plus largement dans le débat public local.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la revalorisation du régime indemnitaire constituait, pour partie, une obligation. Il précise également que l'augmentation du point d'indice décidée au niveau national s'est imposée aux collectivités sans compensation intégrale. Il ajoute que l'inflation a également dû être prise en compte, de même que l'augmentation des cotisations, qui ont contribué à l'évolution globale de la masse salariale.

Madame Stéphanie Justafré rappelle qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il avait déjà été indiqué que les cotisations à la CNRACL avaient fait l'objet d'augmentations particulièrement importantes. Elle précise que, pour le budget de l'année en cours, cette évolution représente à elle seule une charge supplémentaire de 85 000 euros.

Elle souligne par ailleurs que certaines hausses résultent de constats déjà établis au cours du mandat, notamment à la suite de l'audit qui avait été présenté et qui avait mis en évidence un manque important d'encadrement au sein de la collectivité. Elle indique qu'il a dès lors été nécessaire de remettre l'organisation administrative à niveau.

Madame Stéphanie Justafré ajoute que le renforcement de la police municipale relevait d'un engagement partagé, porté, selon elle, tant par les élus de la majorité que par ceux de l'opposition.

Elle précise également qu'une partie de l'évolution de la masse salariale résulte d'éléments que la collectivité ne maîtrise pas directement, tels que les avancements d'échelon et de grade. Elle rappelle que les agents qui réussissent un concours sont promus lorsque cela est possible, conformément au déroulement normal de leur carrière. Elle indique que la collectivité entend accompagner les agents dans cette progression, notamment par la formation.

Elle souligne à ce titre qu'un certain nombre de formations, qui n'existaient pas auparavant, ont été mises en place, ce qui engendre également un coût supplémentaire en matière de personnel.

Enfin, elle précise qu'un élément n'apparaît pas dans la lecture présentée, à savoir l'assurance du personnel, qui était auparavant imputée au chapitre 011 et représente environ 80 000 euros par an.

Monsieur Jean Parayre remercie pour la réponse apportée. Il rappelle toutefois qu'au début du mandat précédent, alors qu'il siégeait dans l'opposition, des alertes avaient déjà été formulées concernant l'évolution de la masse salariale, dont l'augmentation apparaissait alors déjà significative.

Madame Stéphanie Justafré précise que la masse salariale représente moins de 52 % des charges réelles de fonctionnement et indique qu'en dépit de son augmentation, celle-ci doit être appréciée au regard de l'évolution globale des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Selon lui, cette question doit donc être examinée dans son ensemble et non à travers le seul montant de la masse salariale. Si le budget de fonctionnement de la ville venait à atteindre 15 millions d'euros, il serait logique que la masse salariale évolue également, dès lors qu'une telle progression traduirait un renforcement ou un élargissement des services proposés. Enfin les recettes ont, elles aussi, progressé, et même à un rythme plus soutenu que les dépenses.

Madame Aurélie Roca alerte l'assemblée sur l'emprunt de 1 200 000 euros prévu en 2026, estimant que celui-ci est de nature à dégrader le taux de désendettement de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt inscrit constitue un point d'équilibre budgétaire, établi sur l'hypothèse d'une réalisation intégrale des opérations prévues, ce qui, en pratique, n'est jamais le cas. Il indique que certains projets sont nécessairement décalés dans le temps et que le budget doit, au moment de son vote, être présenté en équilibre, conformément aux règles applicables.

Il ajoute qu'il est cependant déjà admis, dès le début de l'exercice, que la totalité des investissements inscrits ne sera pas réalisée. Il précise en outre que plusieurs dossiers sont en cours d'instruction et restent en attente de notifications de subventions. Tant que ces notifications ne sont pas intervenues, les recettes correspondantes ne peuvent pas être inscrites au budget.

Monsieur le Maire souligne ainsi que l'équilibre budgétaire doit être apprécié au regard, d'une part, du taux de réalisation des investissements, qui n'atteint jamais 100 %, et, d'autre part, du montant des subventions qui seront notifiées en cours d'exercice. Il indique enfin que cette logique de construction budgétaire pourra être constatée au fil des exercices à venir.

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 contres)

Budget Primitif 2026 Budget Assainissement

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	155 400,00
Chapitre 012- Charges de personnel	80 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	15 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	39 965,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	100,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	247 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
TOTAL	547 465,00

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	210 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	483,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	85 000,00
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	226 982,00
TOTAL	547 465,00

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	149 638,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23)	
Opération 100 -	669 543,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	25 000,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	85 000,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	55 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	
TOTAL	984 181,00

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	247 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	112 450,56
Opération 100 -	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	55 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest	
Chapitre 001 -	349 730,44
TOTAL	984 181,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	547 465,00	547 465,00
Section d'investissement	984 181,00	984 181,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget Primitif 2025 Centre de tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	48 748,93
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	100 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	14 039,07
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	591,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	55 909,00
TOTAL	219 288,00

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	120 640,20
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	98 647,80
TOTAL	219 288,00

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	56 500,00
Chapitre 21 - Travaux	
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	54 400,77
TOTAL	110 900,77

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	55 909,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	591,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	54 400,77
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
TOTAL	110 900,77

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	219 288,00	219 288,00
Section d'investissement	110 900,77	110 900,77

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget Primitif 2025 Budget Résidence Administrative

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	43 800,00
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	18 373,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 500,92
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	84,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	175 000,00
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	101 543,08
TOTAL	344 301,00

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	19 900,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	90 501,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	233 900,00
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
TOTAL	344 301,00

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	81 000,00
Chapitre 21 - Travaux	10 501,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	250,50
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	233 900,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	376 924,50
TOTAL	702 576,00

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	175 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	84,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	527 492,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest.	
TOTAL	702 576,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	344 301,00	344 301,00
Section d'investissement	702 576,00	702 576,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget Primitif 2025 Budget Gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	14 541,46
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	40 964,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	451,54
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	302 000,00
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
TOTAL	357 957,00

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	355 331,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	1 626,00
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
TOTAL	357 957,00

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées	166 076,55
Chapitre 21 - Travaux	10 000,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 -Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	1 626,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	330 949,45
TOTAL	508 652,00

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	302 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	451,54
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	206 200,46
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
TOTAL	508 652,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	357 957,00	357 957,00
Section d'investissement	508 652,00	508 652,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget Primitif 2025 Musée d'Art Moderne

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	64 080,21
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
TOTAL	64 080,21

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	64 080,21
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
TOTAL	64 080,21

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Travaux	
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	68 402,87
TOTAL	68 402,87

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	64 080,21
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	4 322,66
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres reversements d'invest,	
TOTAL	68 402,87

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	64 080,21	64 080,21
Section d'investissement	68 402,87	68 402,87

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

Budget Primitif 2025 Pompes Funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	12 000,00
Chapitre 012- Charges de personnel	4 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	684,18
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	
TOTAL	16 684,18

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	4 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	12 684,18
TOTAL	16 684,18

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 684,18	16 684,18
Section d'investissement		

Voté à l'unanimité

Budget Primitif 2025 Camping Nogarède

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012- Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	5,83
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op. Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	16 400,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
Chapitre 002 - Déficit reporté N-1	53 552,17
TOTAL	69 958,00

En recette de fonctionnement

Chapitre 013 - Atténuation de charges	
Chapitre 70 - Produits des services , du domaine et vente diverses	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	69 958,00
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op. Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002- Excédent reporté N-1	
TOTAL	69 958,00

En dépenses d'investissement

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Travaux	73 352,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	
TOTAL	73 352,00

En recettes d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	16 400,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitre 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 21 - Autres versements d'invest,	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	56 952,00
TOTAL	73 352,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	69 958,00	69 958,00
Section d'investissement	73 352,00	73 352,00

Voté à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)

7. Examen et fixation des participations 2026

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Comme chaque année, les participations sont allouées dans le cadre de l'examen et vote du budget primitif à différents organismes partenaires de la Commune :

❖ En fonctionnement :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 66) : Pour 2026, la participation sollicitée par le Département pour son service Incendie s'élève à **323 140.10 €**.
Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

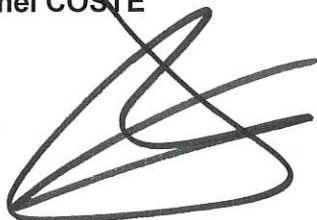
- EPCC Musée d'Art Moderne : conformément aux participations statutaires établis entre les financeurs que sont la Région (40%), le Département (40%) et la Commune (20%) lors du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2025, la contribution 2026 pour la commune est de **297500.00 €**.
Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.
 - Coopérative Scolaire des Écoles Maternelles et Primaires : comme chaque année, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des coopératives des écoles. Le montant est attribué sur l'exercice comptable 20256 et déterminé selon le nombre d'enfants scolarisés (22.50 €/enfant) en septembre de la rentrée 2025/2026 :
 - . École Primaire CHAGALL : **5400.00 €**
 - . École Maternelle MIRO : **2317.50 €**
 - . École Primaire PICASSO : **2700.00 €**
 - . École Maternelle du PONT : **1507.50 €**
 - . RASED : **792.00 €**
 - . 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2026 à titre exceptionnel d'un montant de **4 000 €** pour le projet classe de neige pour l'école primaire Marc CHAGALL.
 - . 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2026 à titre exceptionnel d'un montant de **1000 €** pour le projet de séjour à Banyoles (Espagne) de l'école primaire Picasso.
- Par ailleurs, la participation « fournitures scolaires » est fixée depuis 2023 à 80 € par enfant avec une majoration de 8 € pour les enfants de grande section de maternelle. (Crédits chapitre 011 charges à caractère général ou investissement).
- ## Voté à l'unanimité
- Madame Sarah Wickenburg indique ne pas avoir bien compris la présentation de la section d'investissement, sur les points précédents estimant que celle-ci n'a pas été détaillée de manière suffisamment précise.*
- Madame Stéphanie Justafré précise que la présentation du budget reprend les éléments déjà évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. Si certains montants ont pu paraître insuffisamment détaillés dans la note présentée, les montants globaux ont bien été communiqués dans les tableaux transmis.*
- Il est rappelé que le budget est voté par chapitre et, s'agissant de l'investissement, par opération, et non article par article, une telle présentation n'étant pas matériellement possible.*
- ## 8. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale
- Rapporteur : Mme Bernadette VIDALOU COSTASECA*
- EXPOSE :
- Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif de la Ville de CERET, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité.
- En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de CERET, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.
- Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de CERET, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget.
- Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation comptable oblige à verser les subventions après les décisions individuelles d'attribution et/ou le vote du budget.

Aussi, il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de 207 000.00 Euros pour l'exercice 2026 sur présentation d'un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 10.

Le maire de Céret
Michel COSTE

A black ink signature, appearing to be a stylized 'M' or 'C', written over the name Michel COSTE.

Le Secrétaire de Séance
Julien ROIG

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'J' or 'R', written over the name Julien ROIG.